



Pū Ti'aauraae Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

CORRIGÉ
CONCOURS
DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025
ÉPREUVE NOTE DE SYNTHÈSE

SPÉCIALITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE
CADRE D'EMPLOIS « MAÎTRISE » (CATÉGORIE B)
GRADE : CHEF DE SERVICE DE CLASSE NORMALE

Durée : 3 h 00

Coefficient : 3

⚠ À lire attentivement avant de traiter le sujet ⚠

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre prénom, ni votre nom ou nom fictif, ni signature, ni initiale ou paraphe.
- Seul l'usage d'un **stylo à ENCRE NOIRE est autorisé**. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur. Ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable type "FriXion".
- Les feuilles de brouillons ne seront pas prises en compte.
- **Les feuilles de composition doivent être paginées** et remises au surveillant responsable de la collecte des copies.
- Tous les candidats doivent remettre une copie, même blanche. Dans cette hypothèse, ils signent leur copie en indiquant « copie blanche ».

Ce document comprend 4 pages.

CONCOURS POUR L'ACCES AU GRADE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE
CLASSE NORMALE (catégorie B)

Spécialité « *sécurité publique* »

SESSION 2025

NOTE DE SYNTHÈSE

Note de synthèse à partir d'un dossier de vingt-cinq pages au plus portant sur la spécialité choisie et le cas échéant le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse et à la synthèse du candidat, ses capacités rédactionnelles ainsi que sa capacité à piloter des projets publics portant sur la spécialité choisie et le cas échéant le domaine choisi.

Corrigé et barème d'évaluation de la note administrative

1. Corrigé indicatif

1/ Plan simple détaillé

Introduction

Depuis plusieurs années, la Polynésie française est confrontée à une recrudescence de faits de violences urbaines, en particulier dans certains quartiers de l'agglomération de Tahiti.

Rodéos motorisés, car bass sauvages, caillassages de forces de l'ordre, consommation de stupéfiants ou encore dégradations de biens publics sont autant de manifestations d'un malaise social grandissant. Si ces phénomènes restent d'ampleur limitée par rapport à l'Hexagone, ils témoignent toutefois de tensions sociales croissantes et d'un sentiment d'abandon exprimé par une partie de la jeunesse locale.

Dans ce contexte, les communes, en tant que collectivités de proximité, apparaissent comme des acteurs clés dans la prévention et la gestion de ces violences. Pourtant, elles doivent composer avec des moyens humains, techniques et financiers souvent insuffisants pour remplir pleinement leur rôle.

À travers cette note, je vous propose d'analyser les causes de ces violences, de mettre en évidence les limites actuelles de l'action communale, et d'identifier les leviers mobilisables pour renforcer une stratégie locale de sécurité adaptée au contexte polynésien.

1. Une montée progressive des violences urbaines en Polynésie française révélatrice de fragilités sociales

- Depuis 2022, plusieurs épisodes de violences urbaines ont touché les communes de l'agglomération de Tahiti, en particulier Faaa, Mahina ou Papeete. Ces violences, souvent dirigées contre les forces de l'ordre ou les biens publics, prennent la forme de caillassages, de rodéos urbains ou de regroupements de jeunes parfois hostiles.

- Ces phénomènes traduisent des fragilités sociales marquées : chômage des jeunes, déscolarisation, isolement des familles, alcoolisme. L'absence de perspectives professionnelles ou culturelles renforce le sentiment d'abandon dans certains quartiers sensibles.

- La représentation médiatique, parfois stigmatisante, n'aide pas à l'apaisement.

II. Des communes en première ligne mais peu armées face aux violences

- Bien que compétentes en matière de police municipale et d'ordre public local, les communes polynésiennes sont souvent démunies.

- La majorité d'entre elles ne disposent pas de forces de police suffisantes, ni de structures de prévention type CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

- Le dialogue avec les services de l'État (police nationale, gendarmerie) existe mais reste trop informel et irrégulier.

- La formation des agents municipaux doit être accentuée et les procédures administratives plus efficaces et innovantes car la demande citoyenne de sécurité progresse.

III. Des leviers à activer pour construire une stratégie locale de sécurité publique

Plusieurs pistes peuvent être envisagées à l'échelle communale ou intercommunale :

- Développement de la **médiation sociale** et du travail de rue auprès des jeunes ;

- Mise en place de **CLSPD fonctionnels**, avec un diagnostic partagé des quartiers sensibles ;

- Lancement de projets locaux d'insertion et de citoyenneté (emploi jeunes, sport, culture) ;

- Renforcement des coopérations avec les forces de l'ordre (conventions de coordination) ;

- Mobilisation des aides de l'État et du Pays (contrats de sécurité, financements spécifiques).

- Ces actions doivent être adaptées au contexte polynésien : diversité territoriale, coutumes locales, insularité.

- Une stratégie partagée, coordonnée et financée est la clé pour restaurer la tranquillité publique durablement.

Conclusion

Les violences urbaines qui se manifestent dans certaines communes de Polynésie française ne relèvent pas d'un phénomène isolé, mais traduisent des difficultés sociales, économiques et institutionnelles qu'il convient d'aborder dans leur globalité. Les communes, en première ligne, ne peuvent agir efficacement sans une stratégie coordonnée et un renforcement de leurs moyens. La mise en œuvre de dispositifs de prévention, le développement de la médiation sociale, et l'implication des jeunes dans des projets porteurs de sens apparaissent comme des réponses prioritaires. Celles-ci ne pourront cependant produire leurs effets que si elles s'inscrivent dans une gouvernance partagée, entre communes, État et Pays, fondée sur une meilleure connaissance des territoires, une volonté politique affirmée et une solidarité institutionnelle renouvelée.

2/ Plan plus élaboré pour les candidats plus avancés

I. Une problématique émergente mais multiforme : les violences urbaines en Polynésie française

→ les données, les publics concernés (jeunes, mineurs, groupes déscolarisés), la représentation médiatique et son impact sur les populations

II. Une gouvernance de la sécurité en difficulté face à des incidents localisés mais récurrents

→ la Répartition des compétences : rôle des maires, État, gendarmerie, DSP, l'état de la coordination des acteurs locaux, les contraintes matérielles et budgétaires dans les communes

III. Vers une approche intégrée et contextualisée de la lutte contre les violences urbaines

→ la prévention primaire : insertion, scolarisation, sport, culture ; la prévention secondaire : médiation, veille sociale, vidéosurveillance ; la prévention tertiaire : justice de proximité, partenariats police/commune/citoyens.

3/ Plan proposé après adaptation et retours du concepteur (post-épreuves écrites)

Introduction

Depuis plusieurs années, la Polynésie française est confrontée à une recrudescence de faits de violences urbaines, notamment dans certains quartiers de l'agglomération de Tahiti. Rodéos motorisés, car bass sauvages, caillassages des forces de l'ordre, consommation de stupéfiants, ou encore dégradations de biens publics sont les manifestations visibles d'un malaise social plus profond. Bien que d'ampleur encore contenue par rapport à d'autres territoires, ces actes traduisent une tension croissante au sein de la jeunesse locale, sur fond de chômage, de déscolarisation et de rupture sociale.

Les communes, de par leur proximité avec la population, apparaissent comme des acteurs incontournables de la prévention, de la médiation et de l'apaisement. Mais elles sont souvent contraintes par des moyens humains, financiers, matériels et juridiques limités, ce qui freine leur capacité d'action.

Cette note de synthèse propose d'analyser les causes de ces violences, d'identifier les limites actuelles des politiques locales de sécurité, puis d'avancer des pistes concrètes pour renforcer une stratégie communale efficace, adaptée aux spécificités polynésiennes.

I. Une montée progressive des violences urbaines révélatrice de fragilités sociales

- Depuis 2022, plusieurs épisodes de violences urbaines ont concerné des communes telles que Faa'a, Mahina ou Papeete. Ces violences se sont traduites par des actes hostiles à l'égard des forces de l'ordre ou des biens publics (caillassages, rodéos, regroupements nocturnes).

- Ces phénomènes s’inscrivent dans un contexte de précarité croissante : chômage des jeunes, déscolarisation, isolement familial, consommation de drogues comme l’ice, sentiment d’abandon dans certains quartiers.
- Le traitement médiatique, parfois stigmatisant, contribue à entretenir la défiance d’une partie de la population envers les institutions.

II. Des communes en première ligne mais encore insuffisamment outillées

- Les communes exercent la compétence de police municipale, mais rares sont celles disposant d’un effectif suffisant ou de moyens matériels adaptés.
- Les agents municipaux ne bénéficient pas toujours d’une formation continue adaptée aux évolutions de leurs missions (prévention, médiation, techniques d’intervention, cadre juridique).
- La coordination avec les services de l’État (police nationale, gendarmerie) reste trop souvent informelle et ponctuelle.
- La majorité des communes ne sont pas dotées d’instances de pilotage locales type CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), pourtant essentielles pour structurer une stratégie cohérente.

III. Vers une stratégie locale de sécurité partagée, coordonnée et adaptée au contexte polynésien

Plusieurs leviers peuvent être activés pour renforcer l’action des communes dans le champ de la sécurité :

- Créer ou relancer des instances locales de concertation comme les CLSPD, afin d’établir un diagnostic partagé des problématiques de sécurité et de coordonner les acteurs (forces de l’ordre, travailleurs sociaux, associations, jeunesse...).
- Développer la médiation sociale et le travail de rue, particulièrement dans les quartiers sensibles, pour retisser le lien entre jeunes et institutions.
- Mettre en œuvre des projets d’insertion et de citoyenneté (ateliers sportifs, culturels, chantiers jeunes, etc.) portés par les communes ou en partenariat avec le Pays.
- Renforcer la formation des agents municipaux sur les aspects juridiques, techniques et sociaux de la sécurité publique.
- Formaliser des conventions de coordination avec les services de l’État pour organiser les actions conjointes, les périmètres d’intervention et les échanges d’information.
- Mutualiser les moyens entre communes voisines ou au sein de groupements intercommunaux : équipements, vidéoprotection, brigades communes.
- Mobiliser les financements disponibles (FIPD, contrats de sécurité État–Pays–communes, fonds européens) pour soutenir l’investissement dans les équipements, la formation, ou la prévention.

Ces mesures doivent tenir compte des réalités polynésiennes : dispersion géographique, insularité, diversité des contextes sociaux et culturels. Une gouvernance de proximité, pragmatique, concertée et soutenue politiquement est la clé pour rétablir durablement la tranquillité publique.

Conclusion

Les violences urbaines observées en Polynésie française ne relèvent pas d'un épiphénomène. Elles sont les symptômes d'un malaise plus large, que les communes sont bien placées pour appréhender, à condition qu'on leur donne les moyens d'agir. Une stratégie locale de sécurité, construite en concertation avec l'État et le Pays, fondée sur la prévention, la médiation et la participation citoyenne, constitue une réponse nécessaire et réaliste. C'est en agissant ensemble, dans le respect des compétences de chacun et en tenant compte des spécificités locales, que nous pourrons bâtir une politique de sécurité publique adaptée et durable.